

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} février 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 31 janvier 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1793 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter pour examen au 31 janvier 2008 au plus tard une stratégie de fin de mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) prévoyant : a) une réduction d'au moins 20 % des effectifs en personnel d'ici au 31 mars 2008; b) la poursuite de la mission avec des effectifs ramenés à 80 % de l'effectif au 21 décembre 2007 jusqu'au 30 juin 2008; et c) la cessation du mandat du BINUSIL d'ici au 30 septembre 2008. Dans cette résolution, le Conseil m'a également prié de m'assurer que le Bureau dispose de moyens, de compétences et de ressources suffisants pour mettre en œuvre son mandat qui consiste à fournir une assistance aux élections locales de 2008 ainsi qu'aux institutions nationales de promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme et à appuyer activement les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. C'est ainsi qu'en coopération avec le BINUSIL, le Secrétariat a élaboré une stratégie de fin de mandat, compte tenu de la demande du Conseil tendant à assurer que la mission dispose de moyens suffisants pour mener à terme les autres tâches de son mandat.

**Stratégie de fin de mandat du Bureau intégré
des Nations Unies en Sierra Leone****Réduction des effectifs d'ici au 31 mars 2008**

Le BINUSIL compte actuellement un effectif autorisé de 309 membres, dont 85 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 199 agents et administrateurs recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies. Afin de déterminer les effectifs nécessaires pour accomplir le reste des tâches prescrites par le Conseil, le Bureau a effectué une évaluation de ces tâches section par section et du personnel nécessaire pour les mener à terme. Il s'agit notamment d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il entreprend pour réformer la constitution, renforcer la gouvernance démocratique, renforcer le secteur de la sécurité et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, promouvoir les droits de l'homme, accroître la participation des femmes au processus politique et s'attaquer aux causes profondes du conflit telles qu'elles ont été définies par la Commission Vérité et réconciliation.

La mission continuera également de suivre et d'évaluer l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans le pays, de soutenir la concertation



sur les politiques, de promouvoir le dialogue entre les parties, de favoriser la collaboration de la Sierra Leone avec la Commission de consolidation de la paix et d'aider le Gouvernement à organiser les élections locales qui doivent se dérouler le 5 juillet 2008.

Il ressort de l'examen réalisé à l'échelle de la mission que la dotation en personnel du BINUSIL pourrait être réduite de 62 postes, soit 20 % de l'effectif autorisé, d'ici au 31 mars 2008, ce qui ramènerait le nombre des membres du personnel civil à 247. Les 62 postes concerneraient 15 fonctionnaires recrutés sur le plan international (4 P-3 et 11 agents du Service mobile), 43 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies. Quatre des 15 fonctionnaires recrutés sur le plan international sont affectés aux sections organiques de la mission et 11 aux composantes administration et sécurité. Huit des 43 fonctionnaires recrutés sur le plan national sont affectés à la composante organique et 35 aux composantes administration et sécurité. Quant aux Volontaires des Nations Unies, un est affecté à la composante organique et trois à la composante administrative.

Pour faire en sorte que la mission dispose des moyens requis pour accomplir effectivement le reste des tâches de son mandat, le BINUSIL procède à une rationalisation des tâches dans chaque section. La mission entend transférer aux organismes compétents des Nations Unies certaines de ses activités, dont le recrutement de Volontaires des Nations Unies chargés d'apporter une assistance technique à la Commission électorale nationale lors des élections.

Tâches à accomplir par les 80 % des effectifs restants

Jusqu'à l'expiration de son mandat en septembre 2008, le BINUSIL continuera d'accomplir les principales tâches suivantes, énoncées dans les résolutions 1620 (2005), 1734 (2006) et 1793 (2007) du Conseil de sécurité :

- Aider le Gouvernement à organiser les élections locales. Le Bureau prêtera conseil en matière de politiques et fournira une assistance technique et logistique à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques. Il aidera le Gouvernement à dissiper les tensions politiques et ethniques et à promouvoir le dialogue entre les principaux partis politiques, surtout eu égard aux divisions politiques et ethniques mises en relief par les élections générales de 2007, qui peuvent s'intensifier à l'approche des élections locales en 2008. La mission aidera aussi à coordonner l'appui technique, financier et logistique aux élections.
- Surveiller les conditions de sécurité dans le pays et renforcer les capacités du secteur national de la sécurité. Le Bureau aidera le Gouvernement à renforcer les capacités du secteur de la sécurité, notamment de la Police sierra-léonaise et de l'Office de la sécurité nationale. Afin d'aider la police à se doter des moyens nécessaires pour assurer efficacement la sécurité pendant les élections locales, le BINUSIL conseillera et formera les membres de la Police sierra-léonaise en matière de gestion des foules et pour d'autres fonctions dans les bureaux de vote. Il prêtera également son concours à la police dans des domaines spécialisés comme les enquêtes criminelles, la sécurité dans les aéroports et aux frontières, le contrôle civil et l'amélioration des normes professionnelles. Au total, 22 conseillers de police des Nations Unies remplissent actuellement ces fonctions. Entre mars et août 2008, cinq d'entre

eux quitteront la mission et ne seront pas remplacés. Les 17 autres quitteront le 30 septembre au plus tard.

- Promouvoir la transparence et la responsabilité. Le Bureau favorisera la bonne gouvernance, notamment par l'adoption de mesures visant à lutter contre la corruption et à faire rendre des comptes. À cet égard, la mission prêtera conseil au Gouvernement et à la Commission de la lutte contre la corruption en vue de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption de la Sierra Leone et de son Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité. Le Bureau coordonnera aussi l'appui international au renforcement des moyens dont dispose le Parlement.
- Surveiller et promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit. Le Bureau surveillera la situation des droits de l'homme dans le pays en vue d'en faire rapport et il aidera à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et à réformer les secteurs judiciaire et pénitentiaire. La mission aidera également le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et à élaborer les rapports à présenter aux organes conventionnels internationaux.
- Promouvoir une culture de paix, de dialogue et de participation au moyen de la Radio des Nations Unies. Le BINUSIL continuera, grâce à la Radio des Nations Unies, à promouvoir une culture de paix, de dialogue et de participation et à encourager la tenue d'élections locales pacifiques, équitables et transparentes. La Radio des Nations Unies poursuivra son rôle d'instance d'éducation civique, de débats sur les questions nationales et de diffusion d'informations équilibrées sur l'actualité nationale. Le Bureau s'emploie à élaborer des plans en vue du transfert du matériel de la Radio des Nations Unies à un organe public de diffusion radiophonique indépendant, dont une proposition de financement de la transition.
- Application de la résolution 1325 (2000). Le BINUSIL appuiera les efforts faits à l'échelon national pour renforcer la capacité du Gouvernement sierra-léonais et des organisations de la société civile de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation à la prise des décisions et aux élections locales. En étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, la mission s'attachera également à réduire l'incidence de la violence sexuelle et sexiste.
- Contribuer aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. En vue d'aider le Gouvernement à consolider la paix en Sierra Leone, le Bureau favorisera les contacts entre la Sierra Leone et la Commission de consolidation de la paix par la mise en œuvre du Cadre de collaboration pour la consolidation de la paix en Sierra Leone adopté le 12 décembre 2007. La mission contribuera également à l'exécution de projets au titre du Fonds pour la consolidation de la paix.

Cessation du mandat de la mission au plus tard le 30 septembre 2008

À l'issue des élections locales du 5 juillet 2008, le BINUSIL réduira progressivement ses effectifs, en commençant par le personnel des services organiques, le personnel d'appui administratif et logistique nécessaire pour mener à terme le processus de liquidation devant être retiré au dernier moment. Il importera

d'assurer un passage sans heurts au bureau politique intégré mentionné dans mon cinquième rapport sur le BINUSIL (S/2007/704).

J'entends présenter au Conseil de sécurité toute autre proposition supplémentaire éventuelle concernant la réduction des effectifs de la mission ainsi que le mandat, la structure et les effectifs du bureau politique intégré qui lui succédera dans un rapport en avril.

Je vous serais obligé de vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban** Ki-moon
